

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **13 décembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1342**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Duchère - Cession à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), à titre onéreux, de la parcelle cadastrée AR 137, située au 9004, rue Marius Donjon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 décembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano, Colin, Bernard.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 13 décembre 2016**Décision n° CP-2016-1342**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Duchère - Cession à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), à titre onéreux, de la parcelle cadastrée AR 137, située au 9004, rue Marius Donjon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte de la cession

Le quartier de la Duchère à Lyon 9°, fait l'objet d'une vaste opération de requalification urbaine engagée à l'initiative de la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon le 1er janvier 2015.

Afin de permettre la mise en œuvre d'un nouveau quartier, destiné à accueillir des activités tertiaires, tout en permettant la préservation et le confortement de l'habitat existant, il a été décidé la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).

L'aménagement de cette ZAC a été confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), avec laquelle une convention publique d'aménagement a été signée le 24 mai 2004.

A ce titre, et dans le cadre de cette opération, les missions confiées à la SERL comprenaient notamment la réalisation d'un programme global de construction et d'équipements publics.

A cet effet, il a été décidé l'aménagement d'un îlot à vocation tertiaire constituant l'îlot 34, sur le terrain d'assiette de l'ancien groupe scolaire Les Hortensias.

Aujourd'hui et afin de permettre la mise en œuvre d'un projet de construction d'immeuble de bureaux, la SERL souhaite acquérir un terrain appartenant à la Métropole de Lyon.

II - Désignation du bien cédé

A cet effet, la Métropole, se propose de céder une parcelle de terrain cadastrée AR 137, d'une superficie totale de 109 mètres carrés et située au 9004, rue Marius Donjon Lyon 9°.

III - Condition de la cession

Cette vente a été négociée au prix de 16 350 € HT, auquel se rajoute une TVA sur marge de 20 % d'un montant de 1 626,30 € soit un montant total de 17 976,30 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 22 septembre 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), au montant de 16 350 € HT, auquel se rajoute une TVA sur marge de 20 % d'un montant de 1 626,30 € soit un montant total de 17 976,30 € TTC, de la parcelle cadastrée AR 137, d'une superficie de 109 mètres carrés, située au 9004, rue Marius Donjon à Lyon 9°, dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville - individualisée sur l'opération n° OP17O0846, le 11 juillet 2016 pour un montant de 18 795 698,42 € en dépenses et 121 917,42 € en recettes.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 17 976,30 € en recettes - compte 775 - fonction 515,

- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 8 218,50 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes compte 2111 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.